



**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc

Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Édité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit:

Nom ou code du produit: BASWA CASUAL.

Identité des substances qui contribuent à la classification du mélange: 2-methylisothiazol-3(2H)-un

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Identified uses:

Revêtement acoustique par pulvérisation à base d'un liant organique à base d'eau.

Utilisations déconseillées: Aucune utilisation déconseillée n'est détectée, pour autant que la fiche de données de sécurité soit respectée.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

BASWA acoustic AG

Rue :Marmorweg 10

Code postal: CH-6283 Baldegg / Switzerland

Téléphone: +41 41 914 02 22

Fax: +41 41 914 02 20

E-Mail: info@baswa.com

Point de contact pour les informations techniques :

BASWA acoustic AG

E-mail: msds@baswa.com, téléphone: +41 41 914 02 11

1.4 Numéro de téléphone d'urgence:

Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (service 24 heures sur 24) : Suisse : 145
Dans le monde entier : + 41 44 251 51 51

SECTION 2. DANGERS IDENTIFIES

2.1 Classification de la substance ou mélange:

Classification selon le règlement (EC) No 1272/2008: GHS (Global harmonized System);

Sens. de la peau 1A, H317

Le texte intégral des mentions de danger mentionnées est indiqué dans la section 16.

2.2 Élément d'étiquetage:

Selon le règlement (EC) No 1272/2008, GHS (Global harmonized System):

**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc

Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Edité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

Pictogramme danger:



Signification: Danger

Hazard statement(s):

H317: May cause an allergic skin reaction.

Déclaration(s) de précaution:

P261: Évitez de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272: Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

P280: Porter des gants de protection / protection des yeux / protection du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grandes eaux.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demandez un avis médical/une attention particulière.

P362+P364: Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

Composition:

Contient: 2-methylisothiazol-3(2H)-un

2.3 Autres dangers:

Résultats sur les évaluations PBT et mPmB : Ce mélange ne répond pas aux critères de PBT dans conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII. Ce mélange ne répond pas aux critères applicables au mPmB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1 Substances:

Pas applicable

3.2 Mélanges:

3.2.1 Caractérisation chimique:

Liant organique à base d'eau.

3.2.2 Les substances qui composent le mélange et qui représentent un danger pour la santé ou l'environnement selon le règlement (CE) n° 1272/2008, sont classées PBT / vPvB ou incluses dans la liste des substances candidates :



**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc

Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Edité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

Indicateurs	Identification chimique internationale	Concentration	Classification - Règlement (CE) n 1272/2008 (CLP)	Limites de concentration spécifiques, M-Factors
CAS No: 2682-20-4 CE No: 220-239-6 INDEX No: 613-326-00-9 REACH No: -	2-methylisothiazol-3(2H)-un	<0,01%	Aigue Tox. 2, H330 Aigue Tox. 3, H301 Aigue Tox. 3, H311 Peau Corr. 1B, H314 Yeux Dom. 1, H318 Peau Sens. 1A, H317 Aquatic Aigue 1, H400 Aquatic Chronique 1, H410 EUH071	Peau Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 % M = 10 M (Chronic)= 1

3.2.2 Composants soumis à des limites d'exposition professionnelle :

Indicateurs	Identification chimique internationale	Concentration
CAS No: 1344-95-2 CE No: 215-710-8 INDEX No: - REACH No: 01-2119803082-54-0000	Silicic acid, calcium salt	<45%
CAS No: 1317-65-3 CE No: 215-279-6 INDEX No: - REACH No: -	Limestone (calcium carbonate)	≤4,30%%
CAS No: 13463-67-7 CE No: 236-675-5 INDEX No: REACH No: 01-2119489379-17-0013	Titanium dioxide	≤4,3%
CAS No: 68915-31-1 CE No: 236-675-5 INDEX No: - REACH No: -	Polyphosphoric acids, sodium salts	≤0,5%
CAS No: 9032-42-2 CE No: 618-528-0 INDEX No: - REACH No: -	Methylhydroxyethylcellulose	≤0,07%
CAS No: 9004-34-6 CE No: 232-674-9 INDEX No: - REACH No: -	Cellulose	<0,01%

Le texte intégral des mentions de danger mentionnées est indiqué dans la section 16.
Composants avec paramètres de contrôle sur le lieu de travail : Voir la section 8.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description of first aid measures:

Après un contact avec les yeux:

Rincez immédiatement et abondamment à l'eau. Gardez les paupières ouvertes pendant au moins 10 minutes et rincez . Enlevez les lentilles de contact, si c'est possible. Consultez un médecin en cas de symptômes persistants.



**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc

Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Édité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

Après inhalation:

En cas d'apparition de symptômes d'intoxication, éloignez la personne affectée de la zone d'exposition, déplacez-la vers l'air frais. Consultez un médecin si les symptômes persistent ou s'aggravent.

Après un contact avec la peau:

Rincer à grandes eaux avec beaucoup de savon. Demander un avis médical si les symptômes persistent.

Après ingestion:

Rincez la bouche avec de l'eau. En cas d'indisposition, consultez un médecin. Ne donnez rien à avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que tardifs :

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage (voir SECTION 2.2) et/ou dans la SECTION 11.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Chercher du personnel médical et sanitaire thérapeutique : Traitement symptomatique. En cas d'accident, appelez le centre antipoison.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 Moyens d'extinction:

Agents d'extinction appropriés:

Eau, vapeur d'eau, CO₂, mousse, agent d'extinction solide

Agents d'extinction inadaptés pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau trop important/puissant

5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange :

Produit ininflammable car formulé sur une base aqueuse.

Produits de combustion dangereux : en cas d'incendie, des fumées dangereuses seront présentes. Gaz toxiques (voir SECTION 10).

5.3 Conseils pour la lutte contre l'incendie :

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés, y compris des gants et un dispositif de protection des yeux/du visage.

5.4 Indications complémentaires:

Faites preuve de prudence dans la lutte contre tout incendie chimique. Évitez (rejetez) l'eau de lutte contre l'incendie pour qu'elle ne pénètre pas dans l'environnement.

SECTION 6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :



**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc

Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Édité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

Conseils pour ne pas faire partie des services d'urgence :

Utiliser un équipement de protection approprié pour éviter toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements (SECTION 8).

Conseils en cas d'urgence:

Seul un personnel qualifié et équipé d'un équipement de protection approprié peut intervenir.

Précautions pour l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber le liquide restant dans du sable ou un absorbant inerte. Ne pas absorber dans de la sciure ou d'autres absorbants combustibles.

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets qui sera traité par un gestionnaire de déchets agréé (SECTION 13)

6.1 Reference aux autres sections:

SECTION 8
SECTION 13

6.2 Indications complémentaires:

Aucune

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Precautions pour une manipulation sure:

Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les fontaines oculaires de secours et les douches de sécurité doivent être situées à proximité immédiate. Avant de manipuler le produit, assurez-vous que le récipient utilisé est propre et adéquat. Ne pas retourner le produit ou tout autre produit dans le réservoir de stockage. Les conteneurs doivent être hermétiquement fermés et clairement étiquetés

7.2 Conditions for safe storage, including any incompatibilities:

Stockage des différents produits dans une seule installation :

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Stocker séparément des matières incompatibles (SECTION 10)

Détails supplémentaires pour les conditions de stockage:

Protéger de la chaleur et de l'ensoleillement direct.

Température de stockage recommandée: 5-50°C

Le produit n'est pas concerné par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s):

Aucune

**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc

Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Edité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle:

Tape de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la Substance CASno	Valeur limite d'exposition professionnelle		Source
		Long terme	Court terme	
Allemagne	Silicic acid, calcium salt CAS no 1344-95-2	3- 10 mg/m ³		ACGIH (2003)
General	Cellulose CAS no 9004-34-6	10mg/m ³ inhalable aerosol		GESTIS TRGS 900
		3mg/m ³ Breathable aerosol		
Allemagne	Polyphosphoric acids, sodium salts CAS No 68915-31-1	3mg/m ³ respirable Dust		TGR900 (2006)
Suisse	Natural calciumcarbonate CASno1317-65-3	10mg/m ³ inhalable Dust		CH SUVA
Finlande		3mg/m ³ respirable Dust		
Autriche		10mg/m ³		
		4-10 mg/m ³		FI OEL
Allemagne	Methylhydroxyethylcellulose CAS no 9032-42-2		10mg/m ³	TRGS 900 (2001)
Belgique	Titanium dioxide CAS no 13463-67-7	10mg/m ³		
Canada		10mg/m ³		
Danemark		6mg/m ³ poussière totale	12mg/m ³ Total dust	
France		11mg/m ³ aerosol inhalable		
Spain		10mg/m ³ aerosol inhalable		
Suède		5mg/m ³ aerosol inhalable		
Suisse		3mg/m ³ poussière fine		
USA		15mg/m ³ poussière totale		
Royaume-Uni		10mg/m ³ aerosol inhalable		
		3mg/m ³ poussière fine		

8.1.1 Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation.

DNEL:

Aucune donnée disponible

PNEC:

Aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc





Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Edité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

8.2 Contrôle de l'exposition:

8.2.1 Equipement personnel de protection

Protection respiratoire: Pas de protection nécessaire si recommandations techniques suivies		
EPI:	Masque filtrant pour la protection contre les produits chimiques	
Caractéristique:	Marquage "CE" Catégorie III. Le masque doit avoir un large champ de vision et une forme anatomique pour offrir une bonne étanchéité	
Norme CEN :	EN 136, EN 140, EN 405	
Maintenance:	Ne pas stocker dans des endroits exposés à des températures élevées et dans des environnements humides avant utilisation. Les valves d'inhalation et d'exhalation de l'adaptateur facial doivent être spécialement contrôlées.	
Observations:	Les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement doivent être lues attentivement. Les filtres seront fixés à l'équipement en fonction des caractéristiques de risque (particules et aérosols : P1- P2-P3, gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX), en les changeant selon les conseils du fabricant	
Protection des mains: Pas de protection nécessaire si recommandations techniques suivies		
EPI:	Gants résistants aux produits chimiques non jetables	
Characteristics	Marquage "CE" Catégorie III.. Avant d'utiliser un produit chimique, vérifiez la liste contre lequel les gants sont résistants.	
Norme CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420	
Maintenance:	Un calendrier pour le remplacement périodique des gants doit être établi afin de garantir qu'ils soient changés avant d'être imprégnés de contaminants. L'utilisation de récipients contaminés peut être plus dangereuse que l'absence d'utilisation, car le contaminant peut s'accumuler dans le composant matériel du gant.	
Observations:	Les gants présentant des fissures, des déformations ou lorsque la saleté extérieure risque de diminuer leur résistance doivent être immédiatement remplacés	
Matériel	PVC (Polyvinyl chloride)	Temps de pénétration (min.): > 480 épaisseur (mm): 0,35
Protection des yeux: Pas de protection nécessaire si recommandations techniques suivies		
EPI:	lunettes de sécurité à monture intégrée.	
Caractéristiques	Marquage "CE" Catégorie III.. Protection intégrale des yeux contre la poussière, les fumées, le brouillard et les vapeurs.	
Norme CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168	
Maintenance:	Nettoyer quotidiennement et désinfecter périodiquement selon les conseils de fabrication. Utilisation recommandée en cas de risque de déversement.	
Observations:	Indicateurs de détérioration : coloration jaune, éraflures, fissures, etc...	
Protection de la peau: Pas de protection nécessaire si recommandations techniques suivies		
EPI:	Vêtements résistant aux produits chimiques	
Characteristics:	Marquage "CE" Catégorie III.. Les vêtements doivent se porter bien ajustés. Le niveau de protection doit être réglé en fonction d'un paramètre d'essai appelé "temps de rupture" (BT breaking time) qui indique le temps que prend le produit chimique pour traverser la matière.	
Norme CEN:	Les instructions de conservation et de lavage doivent être fournies par le fabricant pour assurer une protection inchangée	
Maintenance:	La conception des vêtements de protection doit faciliter leur positionnement correct et leur permanence sans déplacement, pendant la période d'utilisation prévue, en tenant compte des facteurs environnementaux, ainsi que des mouvements et des postures que l'utilisateur peut adopter pendant son activité.	
Observations:	Les instructions de conservation et de lavage doivent être fournies par le fabricant pour assurer une protection inchangée	

**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Réglement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**


Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc

Edité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

EPI:	Chaussures résistantes aux produits chimiques et ayant des propriétés antistatiques.	
Characteristics:	Marquage "CE" Catégorie III. Avant de les utiliser, vérifiez la liste des produits chimiques contre lesquels les chaussures sont résistantes.	
Norme CEN:	EN ISO 13287, EN 13832-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20344, EN ISO 20345	
Maintenance:	Pour un entretien correct de ce type de chaussures de sécurité, il est essentiel de tenir compte des instructions spécifiées par le fabricant. Les chaussures doivent être remplacées en cas de signes de détérioration.	
Observations:	Les chaussures doivent être nettoyées régulièrement et séchées lorsqu'elles sont mouillées, mais sans les placer trop près d'une source de chaleur pour éviter les brusques changements de température.	

8.2.2 Limitation et surveillance de l'exposition à l'environnement :

Ne pas rejeter dans les eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9. LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information on basic physical and chemical properties:

Odeur: sans odeur

Couleur: "plusieurs couleurs"

Description	Valeur	Méthode	Commentaires
pH (20 °C)	8.5 to 9.5	Laboratoire BASWA	
Point d'ébullition / - range (+°C)	approx. 0°C		Comme pour l'eau
Point d'ébullition (°C)	aucun		Plus haut que l'eau
Début d'ébullition (°C)	aucun		pas inflammable
Risque d'explosion	aucun		pas inflammable
Limite d'explosion inférieure	aucun		pas inflammable
Limite d'explosion supérieure	aucun		pas inflammable
Temperature de debut d'ébullition (°C)	aucun		pas inflammable
Propriétés favorisant le feu	aucun		
Pression de la vapeur (°C)	Non testé		
Densité (g/cm ³)	1.0 to 1.2	Laboratoire BASWA	
Volume (kg/m ³)			pas applicable
Solubilité dans l'eau g/l at 20°C)			pas applicable
Coefficient de répartition n-octanol / eau (Kow)			pas applicable
Viscosité dynamique (mPas/20 °C)	25000 to 27000	Viscosimeter VT2- Plus (co. Thermo)	
Temps d'écoulement			pas déterminé
Pression de la vapeur			pas déterminé
Vitesse d'évaporation			pas déterminé
Test de séparation des solvants			pas déterminé
Teneur en solvants			not determined



**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc

Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Edité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

Conductivité			pas déterminé
Point de fusion / intervalle de fusion			pas déterminé
Corrosion			pas déterminé
Miscibilité	soluble		Dans l'eau
Groupement gaz			pas applicable
Allumage spontané	aucun		pas inflammable

9.2 Autre information:

Aucune

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Aucun risque de réactivité connu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réactivité connu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Températures élevées, ensoleillement direct, humidité. Voir SECTION 7

10.5 Matériaux incompatibles:

Des acides forts. Agent oxydant. Bases fortes.

10.6 Risque de décomposition des produits:

En cas d'incendie, des produits d'incinération toxiques peuvent être libérés tels que :

Nitrogen oxides (NOx)

Carbon monoxide (COx)

Sulfur dioxide (SO₂)

Hydrogen cyanide

styrene

acrylic monomers

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc

Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Édité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

11.1 Information sur les effets toxicologiques:

Pas de données expérimentales disponibles sur les propriétés toxicologiques du mélange

a) Toxicité aiguë:

Substance Acute Toxicity estimated (ATE)	
Ingestion ATE	>2000 mg/Kg
Peau ATE	>2000 mg/Kg
inhalation ATE	>20 mg/L
2-methylisothiazol-3(2H)-un	
DL ₅₀ oral	>2000 mg/kg (rat, OECD423)
DL ₅₀ dermic	>2000 mg/kg (rat, OECD402)
CL ₅₀ inhalation	>20 mg/L

b) Corrosion/irritation de la peau

Les critères de classification ne sont pas remplis.

c) Dommage/irritation sérieux des yeux

Les critères de classification ne sont pas remplis..

d) Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau

Peut causer une réaction allergique de la peau.

e) STOT-exposition unique ; STOT-exposition répétée

Les critères de classification ne sont pas remplis.

f) STOT-exposition unique

Les critères de classification ne sont pas remplis..

g) Cancérogénicité

Les critères de classification ne sont pas remplis.. Le produit ne contient ni quartz cristallin ni autres composants siliceux. Le produit ne contient pas non plus de fibres minérales ayant une action cancérogène.

h) Mutagénicité des cellules germinales

Les critères de classification ne sont pas remplis.

i) Toxicité pour la reproduction

Les critères de classification ne sont pas remplis.

j) Risque d'aspiration

Les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1 Toxicité:

Il n'y a pas de données expérimentales disponibles sur le mélange lui-même concernant les propriétés écotoxicologiques.



**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Réglement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc

Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Edité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

2-methylisothiazol-3(2H)-UN				
	Paramètre	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
Algue à court terme	CL ₅₀ =8,4 mg/l	Scenedesmus subspicatus	OECD201	72 heures
Toxicité aiguë à court terme, , Invertébrés aquatiques	CE ₅₀ =32 mg/l	<i>Dafnia Magna</i>	OECD 202	48 heures

12.2 Persistence et dégradabilité:

Biodegradable facilement.

12.3 Potentiel Bioaccumulatif:

Non Bioaccumulatif.

12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

PBT material(s): pas applicable.

vPvB material(s): pas applicable.

12.6 Autres effets négatifs:

Aucune donnée disponible.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Élimination du produit / de l'emballage:

Ce produit n'est pas classé comme un déchet dangereux.

Informations pertinentes pour le traitement des déchets :

Consulter un organisme agréé pour les opérations de valorisation et d'élimination des déchets conformément aux annexes 1 et 2 (directive 2008/98 / CE). Si le conteneur a été en contact direct avec le produit, il sera traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il sera géré comme un déchet dangereux. Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont collectées

Autres recommandations sur l'élimination:

Agents de nettoyage adaptés:

Eau



**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc

Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Édité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

SECTION 14. INFORMATION POUR LE TRANSPORT

14.1 Numéro ONU:

Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage:

Non réglementé

14.5 Risques pour l'environnement:

Non réglementé

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur:

Non réglementé

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au recueil IBC :

Non réglementé

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et aux modifications :

RÈGLEMENT (UE) 2016/918 DE LA COMMISSION du 19 mai 2016 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

RÈGLEMENT (UE) 2018/1480 DE LA COMMISSION du 4 octobre 2018 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et rectifiant le règlement (UE) 2017/776 de la Commission

RÈGLEMENT (UE) 2018/669 DE LA COMMISSION du 16 avril 2018 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.



**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc

Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Édité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

RÈGLEMENT (UE) 2019/521 DE LA COMMISSION du 27 mars 2019 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances, mis à jour conformément au règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1906/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59 Liste des candidats : Non présent ou non présent en quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006 REACH, annexe XIV Substances soumises à autorisation, tel que modifié : Non présent ou non présent en quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à des restrictions applicables à la mise sur le marché et à l'utilisation : Non présentes ou non présentes en quantités réglementées.

SEVESO III : DIRECTIVE 2012/18 / UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et modifiant puis abrogeant la directive 96/82 / CE : Section 7

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucun

SECTION 16. AUTRE INFORMATION

16.1 Législation applicable en matière de fiches de données de sécurité :

Cette FDS a été rédigée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour l'élaboration des FDS du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), mise à jour conformément au règlement (UE) n° 2015/830 du 28 mai 2015.

Text of the H statements, which are referred to in Sections 2 and 3:

16.2 Règlement n°1272/2008 (CLP):

EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.

Peau Corr. 1B: Corrosion de la peau. Catégorie 1.

Aigue Tox. 2: Toxicité aigue. Catégorie 2.

Aigue Tox. 3: Toxicité aigue. Catégorie 3.

Peau Sens 1A: Sensibilisation de la peau. Catégorie 1A.

Aquatique aiguë1: Toxicité aquatique à court terme (Aigue). Catégorie 1.

Aquatic Chronique 1: Toxicité aquatique à long terme (Chronique). Catégorie 1..

Dom.yeux 1: Dommages sérieux aux yeux. Catégorie 1.

H301: Toxique en cas d'ingestion.

H311: Toxique si en contact avec la peau.

H314: Cause des grosses brûlures sur la peau et des dommages sur les yeux.

H315: Cause des irritations de la peau.

H317: Peut causer une réaction allergique de la peau.

H318: Cause de sérieux dommages sur la peau.

H330: Fatal si inhalé.



**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc

Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Edité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, effets durables.

16.1 Abbreviations et acronymes:

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals.

CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.

CE: European List of Notified Chemical Substances.

CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).

LD50: Lethal dose, 50 percent.

LC50: Lethal concentration, 50 percent.

EC50: Median Effective Concentration.

PBT: Persistent, bioaccumulative, toxic.

mPmB: Very persistent, very bioaccumulable.

TWA: Threshold limit value.

MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration.

DNEL: Derived no-effect level.

PNEC: Predicted No Effect Concentration.

IUPAC: Organic nomenclature.

16.2 Principales sources bibliographiques:

<http://esis.jrc.ec.europa.eu>

<http://echa.europa.eu>

<http://europhrac.eu>

<http://echemportal.org>

<http://toxnet.nlm>

<http://inchem.org>

<http://epa.gov>

<http://insh.es>

16.3 Méthodes d'évaluation des informations:

Article 9 du règlement n°1272/2008 (CLP).

La classification des mélanges est basée, en général, sur les méthodes de calcul des substances, conformément au règlement (CE) n° 1272/2008. Voir la section 9 pour les propriétés physico-chimiques, la section 11 pour les informations toxicologiques et la section 12 pour les informations écologiques.

16.4 Modification des versions précédentes:

REPLACE VERSION 0 (13/04/2016)

Mise à jour des sections 1, 2, 3, 11, 12, 15 et 16 de la présente fiche de données de sécurité conformément au RÈGLEMENT (UE) 2018/1480 de la Commission du 4 octobre 2018.

Il est conseillé d'effectuer une formation de base en matière de sécurité et d'hygiène du travail pour assurer une manipulation correcte du produit



**Fiche de données de sécurité conforme au règlement EC No
1907/2006 Règlement (UE) No 2015/830EC
Règlement (EC) No 1272/2008/ GHS (Global Harmonized System)**

Nom commercial: **BASWA CASUAL**

Produit n°: a570, a570bc, a570nbc

Version: 1(remplace la version 0 du
13/04/2016)

Édité le: 22/10/2019

Imprimé le: 22/10/2019

CLAUSE DE NON-REONSABILITE:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources, des connaissances techniques et la législation en vigueur. Les informations données sont uniquement conçues comme un guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et ne peuvent être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf si cela est spécifié dans le texte. Les données indiquées correspondent à nos connaissances actuelles et ne constituent pas une garantie de propriétés. Les destinataires de notre produit doivent respecter, sous leur responsabilité, les règles et réglementations en vigueur.
